

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Convoqué individuellement par courrier le 2 juillet 2025)

SEANCE DU 7 JUILLET 2025 À 20 HEURES

Sous la présidence de **M. Eric FRANCHET, Maire**

Mmes, MM. les Adjoints :

Solène HOEHN
Sébastien CLEMENT

Denis ESPLA

Camille VIOLAS

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Christelle AUBELE
Anne NOPPER (arrivée
à 20H55 pendant l'examen
du point 2025-42)

Jean-Marc KLEIN
Ghislaine NOPPER
Catherine STROH

Eric MERTZ
Laurent SCHOTT
Alain XAYAPHOUMMINE

Absents excusés :

M. Cédric ACKER

Mme Aline ZEIGER qui donne procuration à M. Denis ESPLA

Absents :

M. Vincent BRENCKLE

Mme Méline COINDEVEL VALLIAME

M. Cyril DREYER

Mme Annick KCHAOU-MAHOU

AFFICHE LE 22/07/2025

7 juillet 2025

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 19 mai 2025.
3. Délégations permanentes du Maire – Compte rendu d'informations du 20 mai 2025 au 7 juillet 2025. Voir compte-rendu ci-joint.

I) FINANCES

- 4) Attribution d'une subvention à la Fédération des M.J.C. d'Alsace
- 5) Attribution d'une subvention à l'épicerie solidaire Grain de Sel – Caritas MOLSHEIM

II) ENVIRONNEMENT

- 6) Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif
- 7) Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

III) RESSOURCES HUMAINES

- 8) Modification de poste

IV) POINTS DIVERS

- 9) Communications diverses

Le Conseil Municipal débute à 20 H 05.

AFFICHE LE 22/07/2025

2025 – 36

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-6,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE

- ♦ M. Denis ESPLA comme secrétaire de séance.

2025 – 37

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

- ♦ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 19 mai 2025.

2025 – 38

OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU D'INFORMATIONS DU 8 AVRIL 2025 AU 19 MAI 2025

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23,

VU la délibération n° 2022-102 du 5 décembre 2022 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE

AFFICHE LE 22/07/2025

7 juillet 2025

- ◆ du compte-rendu d'informations dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 8 avril 2025 au 19 mai 2025.

FINANCES

2025 – 39

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE

VU la délibération d'adhésion à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace prise le 24 février 2025 - groupement EEDDDA (ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, DUTTLENHEIM, DUPPIGHEIM, DACHSTEIN, ALTORF),

VU le projet de budget présenté par la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace par courrier du 8 avril 2025,

VU le montant de subvention sollicité,

CONSIDERANT que le montant sollicité s'élève à 20 849 €, enveloppe nécessaire à l'équilibre financier des activités de la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace à ERNOLSHEIM-BRUCHE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE VERSER 20 849 € à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace au titre de l'exercice 2025,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 65748,
- ◆ D'AUTORISER le maire à signer les documents y afférents.

2025 – 40

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EPICERIE SOLIDAIRE GRAIN DE SEL – CARITAS MOLSHEIM

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'épicerie solidaire « Grain de sel » de MOLSHEIM en date du 5 mai 2025,

AFFICHE LE 22/07/2025

CONSIDERANT que l'épicerie solidaire « Grain de sel » de MOLSHEIM fête en 2025 son 10ème anniversaire,

CONSIDERANT la volonté de l'équipe municipale de soutenir les personnes qui utilisent les services de l'épicerie solidaire, ainsi que les bénévoles de Caritas qui assurent son fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 2 voix CONTRE

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 600 € à l'épicerie solidaire « Grain de sel » de MOLSHEIM, association Caritas, soit une aide de base de 300 € et un soutien spécifique de 300 € pour le 10^{ème} anniversaire,
- ◆ DE VERSER la subvention à l'épicerie solidaire « Grain de sel » de MOLSHEIM, association Caritas,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 65748 du budget principal de 2025.

ENVIRONNEMENT

2025 - 41

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, comportant des indicateurs financiers et techniques,

CONSIDERANT que le Maire doit présenter ce rapport au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

- ◆ le rapport annuel 2024 pour le prix et la qualité du service public d'assainissement.

AFFICHE LE 22/07/2025

2025 - 42

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, comportant des indicateurs financiers et techniques,

CONSIDERANT que le Maire doit présenter ce rapport au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

◆ le rapport annuel 2024 pour le prix et la qualité du service public d'eau potable.

RESSOURCES HUMAINES

2025 - 43

OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE

Lors de sa séance du 7 avril 2025, le Conseil Municipal avait validé la création d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet (grade minimum ATSEM principal 2^{ème} classe – grade maximum ATSEM principal 1^{ère} classe).

Dans la perspective d'un recrutement prochain, et au regard du besoin de l'école maternelle, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le quota hebdomadaire de travail du poste en passant d'une durée de 30/35^{ème} à une durée de 31/ 35^{ème}.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

AFFICHE LE 22/07/2025

7 juillet 2025

CONSIDERANT le tableau des effectifs et des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2025,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la modification de la quotité horaire hebdomadaire de l'emploi permanent d'ATSEM créé le 7 avril 2025 et non encore pourvu, d'une durée de 30/35^{ème} à une durée de 31/ 35^{ème},

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- ◆ de modifier la quotité horaire hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'ATSEM créé le 7 avril 2025 en passant d'une durée de 30/35^{ème} à une durée de 31/ 35^{ème}.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie tous les participants et clôt la séance du Conseil Municipal à 21 H 05.

AFFICHE LE 22/07/2025

7 juillet 2025

Numéro d'ordre des délibérations :

DCM-2025-37	Désignation d'un secrétaire de séance
DCM-2025-38	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2025
DCM-2025-39	Délégations permanentes du Maire – Compte rendu d'informations du 19 mai 2025 au 7 juillet 2025
DCM-2025-40	Attribution d'une subvention à l'épicerie solidaire Grain de Sel - CARITAS MOLSHEIM
DCM-2025-41	Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
DCM-2025-42	Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
DCM-2025-43	Modification d'un poste

Le Maire



ERIC FRANCHET

Le secrétaire de séance

Denis ESPLA

AFFICHE LE 22/07/2025

7 juillet 2025